

# **Annexe I : Instructions pour compléter la Troisième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique**

Les États membres de l'UNESCO sont invités à remplir le questionnaire d'enquête (Section A et Section B) pour rendre compte de leur mise en œuvre de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique (« Recommandation de 2011 »), en s'appuyant sur une évaluation de la situation pour la période 2019-2022.

## **À propos de la Recommandation de 2011**

La Recommandation de 2011 a été adoptée par la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO le 10 novembre 2011 (résolution 36 C/41) et recommande aux États membres d'intégrer les politiques et les pratiques de conservation de l'environnement bâti dans les objectifs plus généraux du développement urbain, en ce qui concerne les valeurs et les traditions héritées de différents contextes culturels.

Cet instrument normatif innovant appelle à mettre en avant la contribution de la conservation du patrimoine urbain au développement de villes et d'établissements humains culturellement dynamiques, économiquement prospères, socialement inclusifs et écologiquement durables. La Recommandation de 2011 préconise une approche du paysage des territoires urbains historiques qui : i) intègre la conservation du patrimoine aux plans et processus d'aménagement urbain ; ii) considère que le patrimoine bâti, l'environnement naturel, les communautés locales et leurs pratiques sont intimement liés ; et iii) considère le patrimoine urbain comme une ressource et un vecteur de développement urbain durable. La Recommandation de 2011 est également un outil important pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens urbains du patrimoine mondial et un instrument de gestion du patrimoine urbain qui donne la priorité aux communautés locales, à la qualité de vie et à la durabilité dans toutes les villes et tous les établissements.

La Recommandation de 2011 complète les outils normatifs de l'UNESCO et, notamment, la Convention du patrimoine mondial. Les villes historiques constituent la catégorie de biens la plus représentée sur la liste du patrimoine mondial, et leur gestion et leur protection sont souvent complexes. La gestion du patrimoine urbain est un défi aux multiples facettes confronté à des facteurs tels que les impacts de l'urbanisation rapide, de la mondialisation et du changement climatique, qui transforment tous la forme bâtie, l'environnement naturel, les utilisations et les communautés qui peuplent les villes historiques. Sur les 897 biens culturels que compte le patrimoine mondial aujourd'hui, 36 % sont des villes du patrimoine mondial et plus de 70 % sont situés dans des zones urbaines, ce qui les rend vulnérables à l'urbanisation.

L'approche de la Recommandation de 2011 est alignée sur la vision exposée dans le Nouveau Programme pour les villes d'ONU-Habitat<sup>1</sup> pour un avenir plus durable et recoupe étroitement les piliers économique, social et environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup> et, en particulier, l'ODD 11<sup>3</sup>, qui met l'accent sur les villes et les communautés durables.

Tout au long de cette enquête, l'expression « territoire urbain historique » est utilisée pour les « métropoles, les villes et les centres ou quartiers historiques, ainsi que leur environnement naturel et bâti », conformément à la Charte de Washington de 1987 de l'ICOMOS pour la conservation des villes et des zones urbaines historiques. Le « paysage urbain historique » désigne « le territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou d' « ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique », conformément à la Recommandation de 2011. Pour connaître les définitions des autres termes utilisés tout au long de l'enquête, veuillez consulter le glossaire en suivant ce lien : <https://whc.unesco.org/document/192991>. Pour en savoir plus sur la Recommandation de 2011, rendez-vous sur <https://whc.unesco.org/en/hul/>.

Le texte intégral de la Recommandation de 2011 <sup>4</sup> est disponible à l'adresse [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=48857&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=48857&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html).

## **Structure de l'enquête**

L'**enquête réalisée auprès des États membres sur la Recommandation de 2011** rassemble des données de base et des informations spécifiques sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 aux niveaux national et urbain.

La **Section A** de l'enquête porte sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 au niveau national.

La **Section B** de l'enquête couvre la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 au niveau urbain et doit porter sur des villes historiques ou des territoires urbains spécifiques.

Les questions de la **Section A** et de la **Section B** sont organisées en six domaines thématiques couvrant les objectifs clés de la Recommandation de 2011 :

1. Gouvernance et aménagement
2. Attributs du patrimoine urbain et stratification
3. Inclusion et participation
4. Avantages économiques inclusifs
5. Développement durable et résilience climatique
6. Renforcement des connaissances et des capacités

Les répondants au niveau national et au niveau urbain compléteront respectivement la Section A et la Section B, en fonction de leur domaine d'expertise.

---

<sup>1</sup> <https://unhabitat.org/about-us/new-urban-agenda>

<sup>2</sup> <https://sdgs.un.org/fr>

<sup>3</sup> <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal11>

<sup>4</sup> [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=48857&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=48857&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

## **Identification des répondants**

Les autorités nationales sont invitées à identifier les points focaux chargés de chaque section du questionnaire, et à communiquer leurs coordonnées au Secrétariat de la Recommandation de 2011. Tous les détails doivent parvenir au Secrétariat avant le 15 octobre 2022. Des informations complémentaires sont fournies ci-dessous :

### **Section A**

- Cette section a pour objet de rendre compte de la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 au niveau national.
- Elle doit être remplie par un point focal national pour la Recommandation de 2011 désigné dans chaque pays.
- Les autorités nationales ont reçu une lettre du Sous-directeur général du Secteur de la Priorité Afrique et des Relations extérieures de l'UNESCO leur demandant de bien vouloir identifier les points focaux chargés de la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 et de communiquer leurs coordonnées au Secrétariat de la Recommandation de 2011. Lesdites coordonnées doivent être saisies dans le formulaire dédié (Annexe II) et envoyées par courrier électronique à l'adresse [heritage4cities@unesco.org](mailto:heritage4cities@unesco.org) le 15 octobre 2022 au plus tard.
- Le point focal national pour la Recommandation de 2011 doit faire partie d'une instance nationale ou d'un organisme de gouvernance pouvant rendre compte de la situation à l'échelle du pays tout entier et doit disposer de connaissances sur la préservation du patrimoine urbain, les paysages urbains historiques et/ou les processus urbains.
- Chaque point focal national pour la Recommandation de 2011 recevra, dans un courrier électronique distinct, un lien unique renvoyant vers l'enquête en ligne. Ce lien permettra de soumettre un questionnaire par État membre.

### **Section B**

- Cette section a pour objet de rendre compte de la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 au niveau (local) d'une ville ou d'un établissement humain.
- Elle doit être remplie par des représentants des autorités locales ou municipales, identifiés par les autorités nationales. Il est demandé aux autorités nationales de chaque pays de bien vouloir identifier pour les villes et établissements humains concernés des points focaux pouvant remplir cette section de l'enquête.
- À titre indicatif, les autorités nationales pourraient notamment identifier des représentants :
  - Des villes où se trouvent des biens du patrimoine mondial ou des biens figurant sur la Liste indicative nationale ;
  - Des villes inscrites sur des registres nationaux ou régionaux du patrimoine ;
  - Des villes membres des réseaux suivants de l'UNESCO :
    - Réseau des villes créatives de l'UNESCO
    - Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes
    - Coalition internationale des villes inclusives et durables
    - Villes éduquées aux médias et à l'information
    - Alliance des mégapoles pour l'eau et le climat
- Il est demandé aux autorités nationales de communiquer au Secrétariat de la Recommandation de 2011 les coordonnées des points focaux chargés de remplir la Section B pour chaque ville. Il peut s'agir de fonctionnaires responsables du patrimoine ou de l'urbanisme, de la gestion du patrimoine culturel, de gestionnaires de biens du patrimoine mondial, etc. Leurs coordonnées doivent être saisies dans le formulaire dédié

(annexe III) et envoyées par courrier électronique à l'adresse [heritage4cities@unesco.org](mailto:heritage4cities@unesco.org) le 15 octobre 2022 au plus tard.

- Un courriel distinct contenant un lien unique vers l'enquête en ligne sera envoyé à chaque ville. Ce lien permettra de soumettre un questionnaire par ville.

## **Réponse à l'enquête**

- ✓ Les questionnaires remplis (Section A et Section B) doivent être soumis au plus tard le **31 octobre 2022**.
- ✓ Pour faciliter la compréhension de l'enquête, un glossaire est disponible à l'adresse <https://whc.unesco.org/fr/actualites/2431/>
- ✓ Chaque répondant recevra un courriel contenant un lien unique lui permettant d'accéder à la plateforme en ligne (LimeSurvey). Veuillez ne pas partager ce lien avec des tiers. Une seule soumission est acceptée par lien d'accès unique.
- ✓ La plateforme d'enquête en ligne permet d'enregistrer les réponses sans soumettre le questionnaire. Pour sauvegarder votre travail, utilisez les boutons "Suivant" ou "Précédent". Vous pouvez vous connecter pour travailler sur le questionnaire en utilisant le même lien inclus dans le courriel autant de fois que nécessaire jusqu'à ce qu'il soit soumis avant la date limite. Vous pouvez naviguer dans les sections de l'enquête en utilisant le menu déroulant dans le coin supérieur droit.
- ✓ Lorsque vous utilisez la plateforme en ligne, veillez à écrire tous les liens en entier (par exemple, <https://whc.unesco.org/en/news/2431/> au lieu de [lien](#)).
- ✓ Si vous utilisez la plate-forme d'enquête en ligne, la réponse sera envoyée automatiquement à l'UNESCO lorsque vous cliquerez sur "Envoyer". Veuillez relire attentivement vos réponses et enregistrer l'enquête avant de la soumettre.
- ✓ Nous vous encourageons vivement à conserver une trace des réponses en les imprimant et/ou en les téléchargeant au format PDF. Après l'envoi, vous recevrez un message de confirmation indiquant " Merci ! Votre questionnaire a été soumis". En dessous du message, vous trouverez un lien avec les mots "Imprimer vos réponses". En cliquant sur ce lien, vous obtiendrez une mise en page imprimable que vous pourrez imprimer à l'aide de votre navigateur. Vous avez également la possibilité d'exporter les données au format PDF. Le plus sûr est de faire les deux. Veuillez noter que, dès que vous aurez fermé la fenêtre, il ne sera plus possible d'accéder à vos réponses.
- ✓ Dans les rares cas où il ne serait pas possible de remplir le questionnaire en ligne, des questionnaires téléchargeables sont également disponibles.
  - Section A : <https://whc.unesco.org/document/192993>
  - Section B : <https://whc.unesco.org/document/192994>
  - Les questionnaires remplis doivent être envoyés à [heritage4cities@unesco.org](mailto:heritage4cities@unesco.org) avant la date limite désignée (**31 octobre 2022**).
- ✓ Veuillez prévoir suffisamment de temps pour consulter les autorités compétentes aux différents niveaux gouvernementaux.
- ✓ Les commissions nationales, les points focaux nationaux de l'UNESCO ou d'autres autorités nationales peuvent envisager d'organiser un atelier en ligne pour les autorités locales afin de les aider à remplir la Section B de l'enquête.
- ✓ Il est demandé aux systèmes de gouvernance fédéraux de fournir des informations sur la mise en œuvre globale de la Recommandation de 2011 dans leur pays. Pour chaque pays, seule une réponse peut être soumise.
- ✓ Il est recommandé d'organiser des consultations avec les partenaires de la société civile et d'autres parties prenantes clés afin de recueillir les informations requises.
- ✓ Pour toute question, n'hésitez pas à contacter [heritage4cities@unesco.org](mailto:heritage4cities@unesco.org).

## Liens

### Anglais

- **Website:** <http://whc.unesco.org/en/hul>, <https://whc.unesco.org/en/news/2431/>
- **Glossary:** <https://whc.unesco.org/document/192971>
- **Instructions:** <https://whc.unesco.org/document/192972>
- **Downloadable pdf questionnaire Section A:** <https://whc.unesco.org/document/192989>
- **Downloadable pdf questionnaire Section B:** <https://whc.unesco.org/document/192990>
- **Annex II:** Contact details form for the designation of national focal points in the framework of the 2011 Recommendation on the Historic Urban Landscape:  
<https://whc.unesco.org/document/193476>
- **Annex III:** Contact details form for the designation of local focal points in the framework of the Third UNESCO Member States consultation on the implementation of the 2011 Recommendation on the Historic Urban Landscape:  
<https://whc.unesco.org/document/193475>

### Français

- **Site web :** <http://whc.unesco.org/fr/hul>, <https://whc.unesco.org/fr/actualites/2431/>
- **Glossaire :** <https://whc.unesco.org/document/192991>
- **Instructions :** <https://whc.unesco.org/document/192992>
- **Questionnaire téléchargeable en PDF Section A :**  
<https://whc.unesco.org/document/192993>
- **Questionnaire téléchargeable en PDF Section B :**  
<https://whc.unesco.org/document/192994>
- **Annexe II :** Formulaire de contact pour la désignation des points focaux au niveau national dans le cadre de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique :  
<https://whc.unesco.org/document/193476>
- **Annexe III :** Formulaire de contact pour la désignation des points focaux pour les villes et établissements historiques dans le cadre de la Troisième consultation des États membres sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique :  
<https://whc.unesco.org/document/193475>